

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**Bureau du **5 juillet 2010**Décision n° **B-2010-1695**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Axlera - Soutien au projet de recherche et de développement Valorsites -  
Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec le CNRSservice : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Pôle innovation**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

**Bureau du 5 juillet 2010****Décision n° B-2010-1695**

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de recherche et de développement Valorsites - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec le CNRS**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2007-4249 du 9 juillet 2007, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet Valorsites pour un montant de 988 000 € attribué au CNRS dans le cadre des projets de recherche et de développement (R&D) du pôle de compétitivité Axelera retenus par l'Etat. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2007-2010 pour la mise en œuvre du programme.

L'objectif principal du projet Valorsites est d'apporter des solutions concrètes à un problème étendu de pollution des sols en contournant, par la validation ou l'invention de technologies adaptées, les obstacles de coûts qui limitent considérablement le développement des marchés de dépollution des sols (eaux, boues, sols/matériaux). Valorsites entre ainsi pleinement dans la stratégie du pôle Axelera. En effet, il offre des solutions au renforcement de la compétitivité des industries chimiques tout en développant des technologies répondant à des attentes fortes des marchés liés à la dépollution.

Valorsites est aujourd'hui porté dans son ensemble par Serpol pour le compte des partenaires dans le cadre d'Axelera. Il regroupe les partenaires suivants : Serpol, Sita Remédiation, Rhodia, Solvay, Sarp Industries, SNPE, Soletanche Bachy, et deux PME (Ylec Consultants et Phytorestore), Institut national des sciences appliquées (INSA), Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), LOCIE (Université de Chambéry), Ineris, institut français du pétrole (IFP) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Le projet Valorsites, initialement programmé sur une durée de 36 mois à compter du 1er septembre 2007, a rencontré différentes difficultés dans sa phase de démarrage. Ces difficultés ont entraîné la formulation d'une demande auprès de l'Etat d'une prolongation de la durée du projet de 6 mois.

Le CNRS demande donc, auprès de la Communauté urbaine, la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière 2007-2010 de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 1er mars 2011.

L'article 2 (délais) et l'article 7 (modalités de versements) de la convention prendront en compte cette modification et autoriseront, notamment, le versement du solde, soit 132 000 € en 2012.

Aussi est-il proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2010 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2010, à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, individualisée sur l'opération n° 1295, le 11 septembre 2006 pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

**4° - Le versement** du solde, soit 132 000 €, est reporté sur l'exercice 2012 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1295.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.**